

Artisan micro-entrepreneur : même activité, différentes réalités

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 164 • Juin 2023



En 2019, les créateurs d'entreprises artisanales ont largement privilégié le statut d'entreprise individuelle sous le régime de micro-entrepreneur. Depuis sa création en 2009, ce type d'entreprises occupe une place de plus en plus importante dans le monde de l'artisanat, avec une part qui varie toutefois fortement entre départements.

La répartition par secteurs d'activité est relativement proche entre les artisans micro-entrepreneurs et les entreprises classiques. Dans les deux cas, le secteur de la construction est le plus important, devant la fabrication puis la coiffure et les soins de beauté. Les micro-entrepreneurs sont plus jeunes et sont plus souvent des femmes. Les revenus de l'activité artisanale des entreprises classiques sont nettement supérieurs à ceux des micro-entrepreneurs. Parmi ces derniers, un sur trois a eu une activité salariée durant l'année en complément de son activité d'artisan.

Une personne en emploi sur neuf travaille dans l'artisanat

L'artisanat est présent dans la quasi-totalité des activités économiques, couvrant de nombreux métiers tels que coiffeurs, taxis, maçons, boulangers ou encore nettoyeurs de locaux. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'artisanat représente un tiers des entreprises et un neuvième de l'emploi total.

En 2019, les artisans micro-entrepreneurs (ME) représentent 37 % des entreprises artisanales. En une décennie, ce régime, en vigueur depuis 2009, s'est imposé au monde de l'artisanat. Les évolutions législatives pour exercer sous ce régime se sont assouplies, encore récemment avec le relèvement du plafond du chiffre d'affaires, le rendant encore plus attractif. Ce dernier changement majeur sur le statut des indépendants, voté en 2022, ne devrait pas remettre en cause ce succès.

Cette étude éclaire, afin de mieux les comprendre, les réalités économiques des artisans micro-entrepreneurs et des artisans en entreprises classiques (EC). Expliquer les différences en termes de profil et de revenus permet aux décideurs de mieux accompagner ces entreprises.

Dans la suite, le champ de l'étude (140 000 entreprises artisanales sur les 210 000 de la région) est restreint aux entreprises actives et, pour des raisons de couverture de la source, ne prend pas en compte les sociétés par actions simplifiées (environ 30 000 entreprises artisanales).

La plupart des créateurs d'entreprises artisanales optent pour le régime de micro-entrepreneur

En 2019, en Auvergne-Rhône-Alpes, 80 % des créateurs d'entreprises artisanales du champ d'étude ont choisi le régime de micro-entrepreneur. Leur part ne fait que croître depuis la réforme de 2014, gagnant chaque année deux points de pourcentage en moyenne. Cette forme juridique est privilégiée par les créateurs de tous âges : à 69 % pour les trentenaires, 77 % pour les quinquagénaires et jusqu'à 91 % pour les plus de 60 ans.

Une entreprise ne peut conserver le régime de micro-entrepreneur dès lors qu'elle franchit les seuils autorisés deux années consécutives. Il peut donc correspondre à une première étape dans la vie d'une entreprise qui se développe. Dans les faits, les passages d'un régime à un autre restent rares. Ainsi, parmi les 3 250 créations

d'entreprises artisanales classiques de 2019, 9 % sont le fait de micro-entrepreneurs changeant de statut. Au final, seuls 1,5 % des artisans en EC de 2019 étaient ME en 2018. Le passage inverse (ME qui étaient EC en 2018) ne concerne que 0,8 % des artisans. Enfin, les micro-entrepreneurs sont rarement employeurs : ils regroupent seulement 0,5 % des salariés de l'artisanat. En effet, les créateurs sous ce régime cherchent, pour une grande partie d'entre eux, à créer leur propre emploi.

Quatre secteurs d'activité concentrent 70 % des entreprises

La répartition des artisans par grands secteurs d'activité est relativement proche pour les deux régimes. Les différences apparaissent à un niveau d'activité plus détaillé.

La construction est le premier secteur artisanal, regroupant 37 % des entreprises (40 % des EC, 33 % des ME ► figure 1) répartis dans 35 métiers. Les trois métiers les plus exercés parmi les entreprises classiques sont les électriciens, les maçons (chacun 14 % des EC de la construction) et les menuisiers (13 %). Les micro-entrepreneurs sont fréquemment peintres (15 %), maçons (14 %) et électriciens (13 %).

En partenariat avec :



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

► Le mot du partenaire

Au cours de la dernière décennie, la création d'entreprise a connu une croissance exponentielle, avec l'avènement notamment du régime de la micro-entreprise qui représente, aujourd'hui, près de 70 % des immatriculations dans l'artisanat en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce phénomène s'est accompagné d'une évolution significative du profil des créateurs d'entreprise et de la nature des projets. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, acteur référent au niveau régional avec près de 11 000 créateurs accompagnés chaque année, s'est associée à Insee afin de mieux comprendre les réalités économiques des artisans micro-entrepreneurs et des entreprises « classiques ». L'objectif est de répondre au mieux aux différents enjeux socio-économiques.

Vincent Gaud, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Le second secteur est celui de la fabrication¹, qui rassemble des activités très variées, avec 13 % des artisans (11 % des EC et 16 % des ME). Parmi les EC, les métiers les plus fréquents sont les mécaniciens hors automobile (8 %), les fabricants de mobilier (7 %), et les décolleteurs (6 %). Côté ME, les fabricants de bijoux de fantaisie viennent en tête (10 %, contre seulement 0,8 % des EC), devant les couturiers (9 %) et les fabricants de mobilier (7 %).

Le troisième secteur est celui de la coiffure et des soins de beauté, avec 10 % des artisans, part identique pour les deux régimes. La répartition dans les deux sous-secteurs diverge, 75 % des EC de ce secteur ayant une activité de coiffure contre 45 % pour les ME.

Le quatrième secteur est constitué des services administratifs et de soutien avec 8 % des artisans. Il se distingue par une forte disparité entre les deux régimes. Il rassemble 14 % des micro-entrepreneurs, mais seulement 3 % des entreprises classiques. Ce secteur compte majoritairement les services de nettoyage courant des bâtiments (56 % des ME et 59 % des EC), puis d'autres activités de nettoyage, et les travaux administratifs de type secrétariat.

En dehors de ces quatre principaux secteurs, les EC sont un peu plus présentes dans les commerces et les garages ainsi que dans la restauration.

Dans le détail, certaines activités sont très typées, à l'image de l'habillement artisanal avec 80 % de ME.

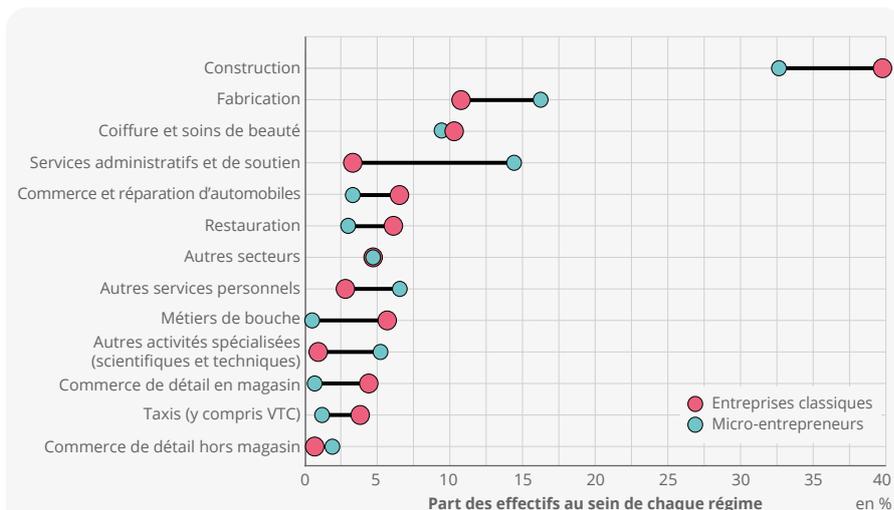
Le tissu artisanal local présente des spécificités sectorielles, quel que soit le régime

La proportion des ME parmi les artisans varie fortement dans la région : de un sur trois dans le Cantal (plus faible taux national), à un sur deux dans la Drôme (vingtième rang national) ► **figure 2**. Les différences selon les secteurs n'expliquent qu'une partie des écarts départementaux. Le taux de chômage et le dynamisme de l'emploi peuvent être les autres raisons de ces différences. En effet, des départements où le taux de chômage est élevé (Ardèche, Drôme) ont également une part de ME plus importante.

La plupart des départements présentent des spécificités sectorielles : par exemple, dans le Rhône, les taxis (y compris VTC) sont particulièrement présents dans les deux régimes ► **figure 3**. Les besoins de déplacement au sein d'une grande métropole et la proximité de l'aéroport Saint-Exupéry expliquent l'importance relative de cette activité.

Le commerce est la principale spécificité de plusieurs départements. Les vendeurs sur marché sont par exemple particulièrement représentés dans l'Ain.

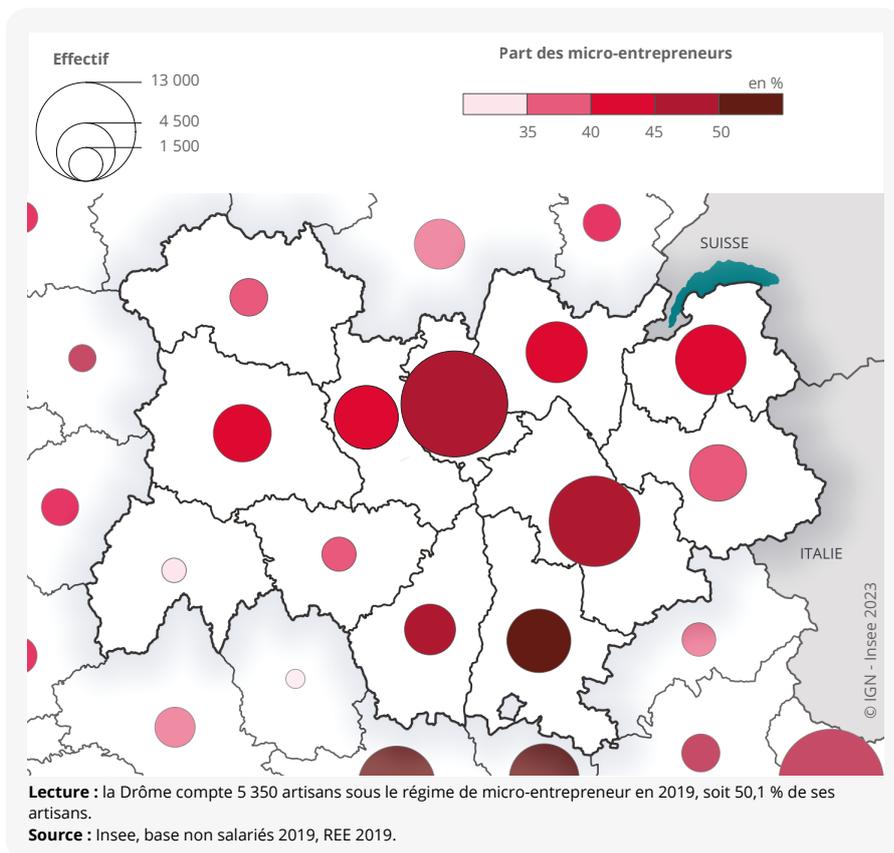
► 1. Poids des différents secteurs artisanaux au sein de chaque régime, en 2019



Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2019, le secteur de la construction représente 40 % des entreprises artisanales classiques et 33 % des artisans micro-entrepreneurs.

Source : Insee, base non salariés 2019, REE 2019.

► 2. Effectif et part des micro-entrepreneurs en 2019, selon le département



Dans les départements du sud de la région, les micro-entrepreneurs se spécialisent davantage dans la fabrication (artisanat d'objets d'art), à l'image de leurs voisins des régions limitrophes, tandis que les entreprises artisanales classiques sont davantage orientées vers les métiers de bouche (ou la restauration pour la Drôme). Ces activités accompagnent l'orientation touristique de ces territoires. En Savoie,

l'enseignement (moniteurs de ski) ressort fortement ; les artisans exerçant cette profession ont pour la plupart opté pour le régime d'EC.

Salons de coiffure, soins ou beauté se démarquent parmi les artisans EC de la Loire et de l'Allier. Le Puy-de-Dôme abrite quant à lui 20 % des ME dépanneurs et réparateurs de cycles de la région. Les EC de la Drôme affichent une forte spécialisation dans le

¹ Le terme « industrie (hors artisanat commercial) » de la nomenclature est remplacé ici par « fabrication », plus proche de l'activité manufacturière de l'artisanat.

domaine de la restauration rapide, de type sandwicherie ou food truck par exemple. Finalement, seuls les départements de l'Ain et de l'Isère ne se démarquent pas, et restent fidèles à la répartition régionale, pour tous les secteurs.

Les micro-entrepreneurs sont en moyenne plus jeunes, et plus souvent des femmes

Le régime de micro-entrepreneur est relativement récent, ce qui explique en partie la faible part de ME chez les plus de 45 ans. Une part importante d'entre eux a créé son entreprise avant 2009 ► **figure 4**. Les ME sont en moyenne plus jeunes, la plupart des créateurs ayant moins de 40 ans.

La part des femmes est nettement plus importante parmi les ME que parmi les EC (35 % contre 20 %). Indépendamment du régime, elles se concentrent principalement dans trois secteurs : la coiffure et les soins de beauté en premier lieu, puis la fabrication, et enfin les services de soutien aux entreprises (nettoyage surtout, mais aussi secrétariat). Cependant, les secteurs féminisés le sont davantage encore chez les micro-entrepreneurs. Par exemple, dans la construction, seulement 1 % des artisans sont des femmes parmi les EC, 2 % parmi les ME. Dans la coiffure et les soins de beauté, elles représentent 89 % des EC, et 96 % des ME.

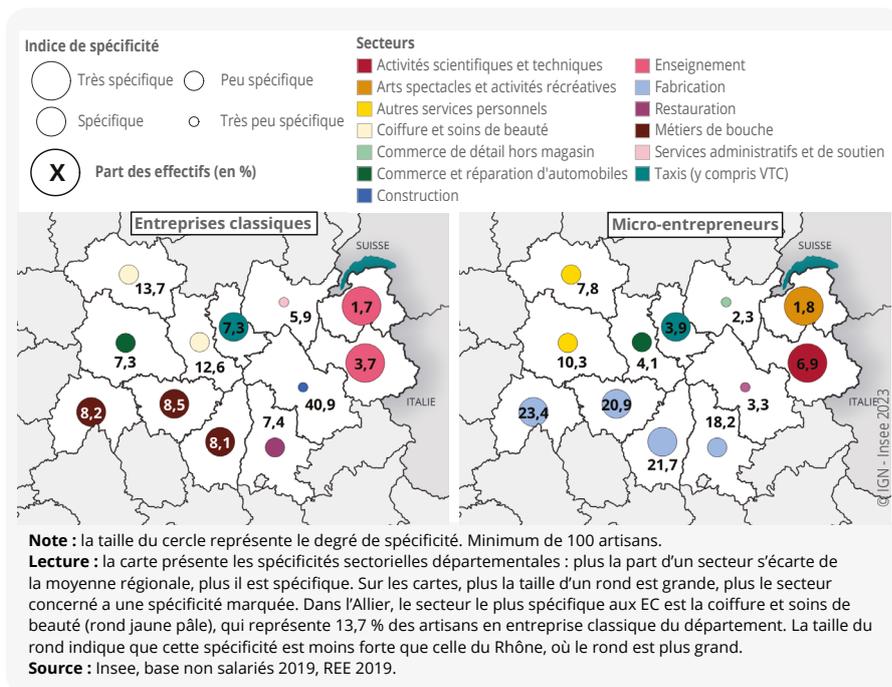
Les revenus de l'activité artisanale des entreprises classiques sont nettement supérieurs à ceux des micro-entrepreneurs

Les **revenus des artisans** peuvent être variés : à leur activité d'indépendant peuvent s'ajouter éventuellement des rémunérations supplémentaires en tant que salarié. D'autres sources de revenus existent aussi comme les pensions de retraite, les indemnités chômage, les revenus d'actifs... mais elles ne sont pas intégrées dans le champ de l'étude. Par ailleurs, les revenus sont déclarés sans mention du volume d'heures travaillées. Les revenus artisanaux des entreprises classiques sont toujours nettement plus importants que ceux des micro-entrepreneurs. Les écarts sont parfois accentués en fonction du secteur d'activité et de la localisation des artisans.

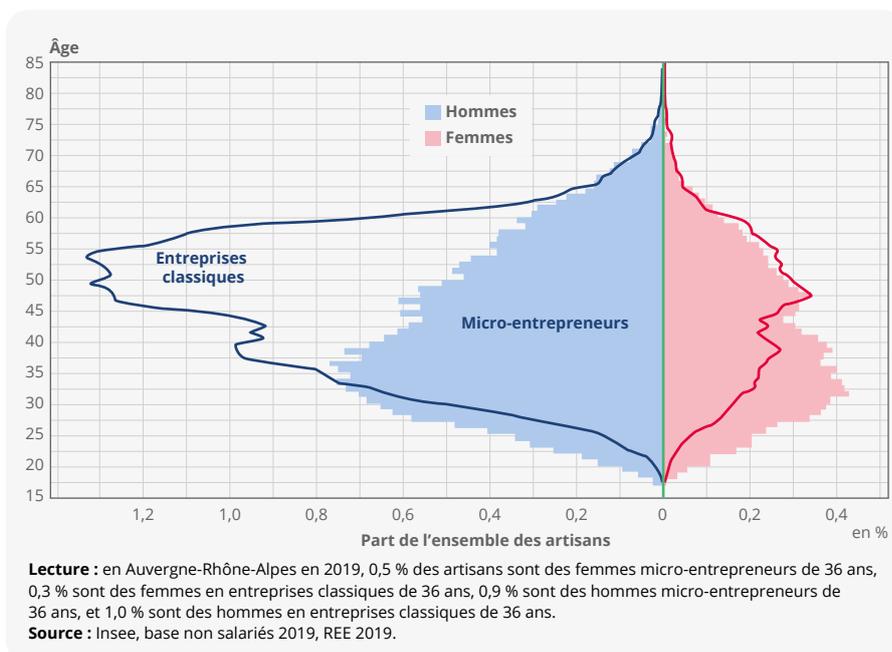
En 2019, les EC ont perçu 82 % de l'ensemble des revenus provenant de l'activité artisanale régionale et les ME seulement 18 %. Le revenu médian d'un entrepreneur artisanal classique s'élève à 1 950 euros par mois contre 335 euros pour les micro-entrepreneurs ► **figure 5**.

De plus, alors que 25 % des EC perçoivent moins de 1 000 euros de revenus artisanaux en moyenne par mois, cette part est nettement plus importante chez les ME

► 3. Spécificités sectorielles des entreprises artisanales selon leur régime, par département, en 2019



► 4. Structure par sexe et par âge de l'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019



(79 %). Seulement 4 % des ME tirent un revenu d'au moins 2 000 euros par mois de leur activité artisanale. Les EC ont un revenu moyen supérieur aux ME dans tous les secteurs.

Les entreprises artisanales les plus lucratives appartiennent souvent à des secteurs d'activité pour lesquels des investissements importants doivent être réalisés dès la création pour l'acquisition de locaux, de machines. Ce qui implique alors un chiffre

d'affaires attendu élevé ; par nature, il s'agit quasi exclusivement d'artisans en EC. Les revenus les plus élevés des EC se trouvent ainsi dans la métallurgie : 3 300 euros par mois. Pour autant, ce secteur compte seulement 800 artisans dans la région. La situation est identique pour l'architecture et ingénierie, activité qui nécessite une forte qualification, et qui se classe en deuxième position (2 900 euros par mois). Viennent ensuite les commerçants en gros², puis les grands secteurs artisanaux, dans l'ordre :

2 Commerce de gros de matériel agricole, de fourniture et équipement individuel, de gros bois et matériaux de construction, etc.

construction, services administratifs et de soutien, fabrication, dont les revenus moyens avoisinent les 2 200 euros par mois.

Les taxis (y compris VTC), les coiffeurs et soins de beauté, les autres services personnels et les restaurateurs dégagent entre 1 150 euros et 1 400 euros par mois.

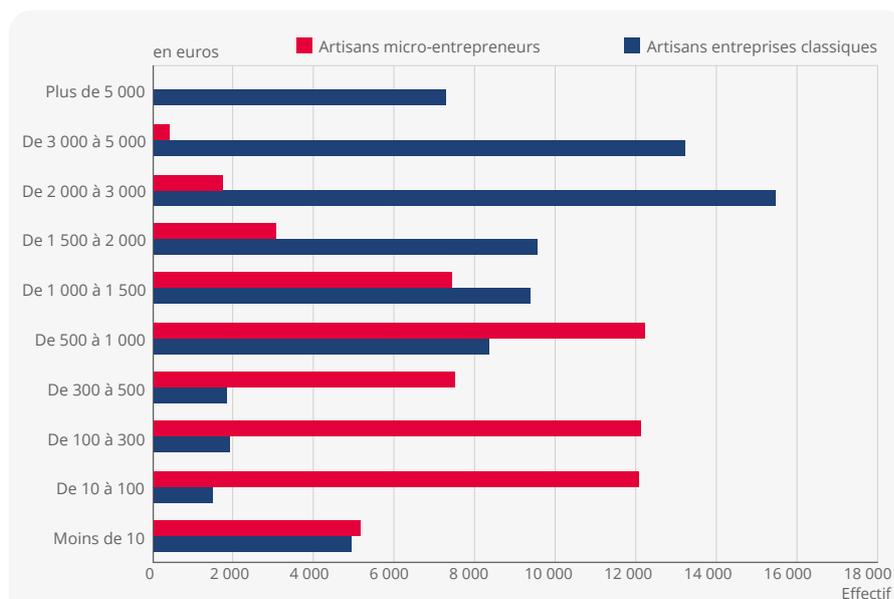
Côté ME, la construction est le secteur aux plus hauts revenus : 600 euros par mois en moyenne. Puis viennent les taxis (y compris VTC) avec 530 euros, et les services de soutien avec 350 euros. Les plus faibles revenus se trouvent dans la vente à distance (110 euros par mois), et la fabrication (120 euros).

Ces revenus artisanaux varient aussi selon l'implantation géographique. La composition sectorielle des territoires n'est pas le facteur le plus déterminant dans ces différences. Deux zones se distinguent, identiques pour les ME et pour les EC : d'un côté, les départements alpins, de l'Ain, de la Loire et du Rhône où les ME dégagent un revenu artisanal médian supérieur à 335 euros et les EC un revenu supérieur à 1 950 euros ; de l'autre, les départements auvergnats, ardéchois ou drômois. Cette géographie des revenus artisanaux peut traduire la capacité des territoires caractérisés par une croissance démographique et un bon niveau de vie, à générer une demande élevée en services artisanaux de proximité.

Les variations sont fortes pour les ME : le revenu médian haut-savoyard (380 euros par mois) dépasse de 67 % celui de leurs équivalents cantaliens.

Pour les EC, l'écart est moins important mais demeure substantiel, puisque les artisans de la Haute-Savoie (2 150 euros par mois) encore première devant l'Ain (2 140 euros), ont des revenus 25 % plus élevés que leurs homologues ardéchois.

► 5. Revenus non salariés mensualisés des artisans en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2019



Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les artisans déclarant entre 2 000 euros et 3 000 euros de revenus mensualisés en 2019, correspondant à leur activité artisanale, 15 460 sont des entreprises classiques, et 1 769 sont des micro-entrepreneurs.

Source : Insee, base non salariés 2019, REE 2019.

Quatre artisans micro-entrepreneurs sur dix sont aussi salariés ; pour trois sur dix, l'artisanat est une activité d'appoint

Une majorité d'artisans ont uniquement une activité artisanale (73 % de l'ensemble des artisans). Cette part est différente selon le régime. Elle est de 88 % pour les artisans en entreprises classiques contre 59 % pour les ME. Leurs revenus mensuels médians sont respectivement de 2 150 et 540 euros.

Un artisan sur cinq a une double activité, artisanale et salariée. C'est principalement le cas des ME (un sur trois) : le salaire est même

la principale composante de leur revenu avec 890 euros par mois en médiane, l'activité artisanale correspondant à une ressource d'appoint (180 euros par mois). À l'inverse, les EC qui sont dans la même situation ont un revenu composé principalement par leur revenu d'indépendant (1 040 euros par mois, contre 490 euros pour leur activité salariée).

Charles-Julien Giraud, Christophe Privas (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Artisanat : l'artisanat regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés à la création de l'entreprise et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat (liste établie par décret).

Micro-entrepreneur : un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Le régime de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Depuis 2014, l'artisan micro-entrepreneur figure au répertoire des Métiers.

Seuils autorisés : un artisan ne peut plus bénéficier de ce régime si, à partir de 2023, il génère un chiffre d'affaires supérieur à 188 700 euros (170 000 euros en 2019) sur deux années consécutives pour les activités de vente de marchandises, vente à consommer sur place ou fourniture de logement (y compris meublé de tourisme, gîte rural et chambre d'hôte) ; et 77 700 euros (70 000 euros en 2019) pour les activités autres que celles citées au premier point, notamment les prestations de services et les loueurs en meublés (à l'exception des locations visées ci-dessus).

Revenus : le revenu d'activité pour les non-salariés ne correspond ni au chiffre d'affaires ni au salaire, mais repose sur le revenu professionnel imposable après réintégration de certains allègements fiscaux et cotisations sociales. Pour les entrepreneurs « classiques », le revenu d'activité correspond au bénéfice qu'ils retirent de leur activité professionnelle, net des charges professionnelles. Les contributions sociales (CSG, CRDS) ne sont pas déduites. Le revenu d'activité des micro-entrepreneurs se mesure à partir du chiffre d'affaires qu'ils déclarent chaque trimestre à l'Acoss, en appliquant à ce chiffre d'affaires un abattement représentatif des frais professionnels.

► Pour en savoir plus

- « Davantage d'établissements artisanaux dans les zones d'emploi industrielles », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 93, septembre 2021.
- « Établissements artisanaux : forte création et faible pérennité vont de pair », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 93, janvier 2020.
- « Emploi et revenus des indépendants, 1.4 emploi et revenus d'activité des micro-entrepreneurs », édition 2020 – *Insee Références*.

